



2. GUIDE DES SPORTS CYCLISTES

CHAPITRE 2 - BMX

2.1	LA LICENCE DE BMX ET L'IDENTIFICATION DU PILOTE	2
2.2	LES ORGANISATEURS ET CLUBS ORGANISATEURS	3
2.3	LES CATÉGORIES.....	4
2.4	FRAIS D'INSCRIPTION, HORAIRE ET BOURSES PAR TYPE DE COURSE	5
2.5	LA COUPE DU QUÉBEC.....	9
2.6	LES JEUX DU QUÉBEC	10
2.7	LE CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS	10
2.8	LA SÉRIE DE L'EST / LE CHAMPIONNAT DE L'EST.....	10
2.9	LE CHAMPIONNAT CANADIEN ET LE CLASSEMENT NATIONAL	10
2.10	LES PRIX OFFERTS	11
2.11	RECLASSIFICATION.....	12
2.12	APPLICATION DES RÈGLEMENTS SUR PISTE.....	12
2.13	RÈGLEMENT DE SECURITE.....	12
2.14	ÉQUIPEMENT SECURITAIRE	13
2.15	VÉRIFICATION DES VÉLOS ET DES VÊTEMENTS	14
2.16	CONSOMMATION D'ALCOOL	14
2.17	DEVOIRS DU PILOTE EN BMX	15

18.03.2011



2.1 LA LICENCE DE BMX ET L'IDENTIFICATION DU PILOTE

2.1.1 Licences annuelles

Tout participant à une course de BMX sanctionnée par la FQSC doit détenir la licence de coureur de BMX 2011 et la présenter à chaque inscription sans faute.

LICENCE ACC-UCI

La licence ACC-UCI donne accès aux entraînements de club, aux courses locales, régionales, provinciales, nationales et internationales régies par les règlements de l'Union cycliste internationale (UCI).

LICENCE RÉGIONALE

La licence régionale donne accès à l'entraînement de club ainsi qu'aux courses locales et régionales de l'ensemble des régions. Pour participer à une course provinciale, le pilote doit se procurer une licence d'événement ou une licence ACC-UCI.

Pour les détenteurs d'une licence régionale 2011 âgés de moins de 17 ans membres d'un club organisateur d'une Coupe du Québec de BMX en 2011, il sera possible (validité d'une journée de course) de se prévaloir d'une licence d'événement gratuite pour une épreuve de Coupe du Québec organisée par leur club d'affiliation. Cette licence d'événement gratuite est non transférable. Par exemple, un membre de niveau régional d'un club X peut utiliser sa licence d'événement gratuite dans le cadre d'un événement provincial organisé seulement par le club X. Le club d'affiliation d'un membre est celui indiqué sur sa licence de la FQSC.

Les licences comprennent une couverture d'assurance accident.

2.1.2 Licence d'événement

Les pilotes qui ne détiennent pas une licence annuelle doivent faire l'achat d'une licence d'événement pour prendre part à un événement sanctionné par la FQSC (entraînement, course locale ou provinciale). Pour les événements locaux, régionaux et les entraînements, le coût de la licence d'événement est de 5 \$ (toutes catégories). Pour les événements provinciaux, le coût est de 15 \$ pour les pilotes âgés de moins de 17 ans et de 20 \$ pour les autres catégories. Ces frais s'ajoutent aux frais d'inscription d'un événement.

Les pilotes peuvent faire l'achat d'un nombre illimité de licences d'événement dans une même année. La durée de validité d'une licence d'événement est d'une journée de courses.

Pour les pilotes qui désirent prendre part à des épreuves nationales et internationales, il est obligatoire de détenir une licence annuelle ACC-UCI.

2.1.3 Pilotes étrangers

Un pilote venant de l'extérieur du Québec peut être accepté à une compétition régionale ou provinciale sanctionnée par la FQSC, à condition de détenir une licence de BMX de l'Association cycliste canadienne, s'il est Canadien. S'il est résident étranger, il doit présenter une licence de BMX de l'association nationale de son pays affiliée à l'UCI accompagnée d'une lettre d'autorisation de courir à l'étranger.

2.1.4 Licenciés en vélo de montagne

Le licencié en vélo de montagne à la FQSC peut s'inscrire sur présentation de sa licence pour les épreuves de sanction régionale ou locale dans la catégorie de son choix. Pour les épreuves provinciales, le licencié peut s'inscrire uniquement dans la catégorie cruiser.

2.1.5 Licence du directeur de course et des commissaires

Le directeur de course et les commissaires doivent être membres en règle de la FQSC en 2011.



2.1.6 Formation provinciale des commissaires et rencontre de mise à niveau

Les commissaires ayant suivi une formation provinciale depuis 2006 doivent se présenter à la rencontre de mise à niveau et d'assignation pour 2011 tel qu'indiqué dans le calendrier provincial de BMX.

2.1.7 Utilisation de la plaque de guidon

Chaque pilote recevra avec sa licence compétitive (ACC-UCI) une plaque de guidon FQSC. Cette plaque est **obligatoire** pour prendre part aux épreuves de la Coupe du Québec ainsi qu'au Championnat québécois de BMX. Elle doit être fixée de manière sécuritaire sur le guidon et **ne peut être modifiée**.

RÈGLES D'ATTRIBUTION DES NUMÉROS DE PLAQUE POUR LA SAISON 2011

Les pilotes ayant terminé parmi les huit (8) premières places lors du Championnat national 2010, du Championnat Québécois 2010 et dans les quatre (4) premières places du Championnat de l'Est 2010 recevront une plaque numérotée selon les règles suivantes :

- Championnats canadiensN1 à N8Priorité 1
- Championnat de l'EstE1 à E4Priorité 2
- Championnats québécoisQC1 à QC8Priorité 3

Un pilote recevra le numéro de plaque correspondant au niveau de priorité le plus élevé.

Dans le cas d'un pilote qui ne détient ni résultat au Championnat québécois, Championnat québécois ou Championnat de l'Est, il lui sera remis un chiffre correspondant à l'ordre d'acquisition des plaques (à partir de 50).

Le pilote qui a oublié, brisé ou perdu sa plaque devra en acheter une nouvelle lors de sa prochaine inscription à une course provinciale. Le pilote utilisant une licence d'une journée doit également acheter une plaque d'identification. Le coût d'une plaque de guidon est de 5\$.

À compter de 2012, le classement cumulatif de la Coupe du Québec de l'année précédente sera utilisé pour l'attribution des plaques QC1 à QC8 au lieu des résultats des Championnats québécois.

2.1.8 Couleur des plaques de guidon

La combinaison des couleurs des plaques de guidon correspond à la classe dans laquelle les pilotes concourent.

NIVEAU CHAMPIONNAT-ÉLITE

- Hommes élite, femmes élite, hommes élite cruiser, femmes élite cruiser - plaque blanche, numéros noirs ;
- Hommes junior, femmes junior, hommes junior cruiser, femmes junior cruiser, hommes maîtres, femmes maîtres, hommes maîtres cruiser, femmes maîtres cruiser - plaque noire, numéros blancs ;

NIVEAU CHALLENGE

- Hommes / garçons – plaque jaune, numéros noirs ;
- Hommes maîtres (30 ans et plus) – plaque jaune, numéros noirs ;
- Femmes / filles – plaque bleue, numéros blancs ;
- Cruisers – plaque rouge, numéros blancs.

2.2 LES ORGANISATEURS ET CLUBS ORGANISATEURS

2.2.1 Guide d'organisation

Les organisateurs ainsi que les clubs organisateurs doivent respecter les normes minimales d'organisation décrites à l'intérieur du guide d'organisation d'une épreuve provinciale, régionale et locale de BMX. Le guide est disponible gratuitement en format électronique sur le site Web de la FQSC.



2.2.2 Affiliation et sanction

Les courses de BMX sont organisées par des clubs ou des organisateurs affiliés au secteur du BMX de la FQSC en 2011 et doivent être sanctionnées par cette dernière.

2.2.3 Dirigeant et commissaires actifs

Chaque club organisateur d'une épreuve provinciale de BMX affilié doit compter au moins un dirigeant licencié à la FQSC en 2011. **Également, au printemps, lorsque la FQSC fera appel aux clubs organisateurs afin de compléter l'assignation des commissaires pour la saison à venir, les clubs organisateurs devront veiller à ce que les commissaires membres de leur club fournissent un minimum de disponibilité dans le cadre de ce processus (objectif de 10 disponibilités par Coupe du Québec organisée).**

2.3 LES CATÉGORIES

Les pilotes s'inscrivent selon l'âge identifié sur leur licence, soit l'âge au 31 décembre 2011. Les catégories peuvent varier lors des épreuves internationales.

2.3.1 Catégories de niveau challenge du circuit québécois

CHALLENGE				
16 pouces	Homme 20 pouces	Femmes 20 pouces	Cruiser (24 pouces)	
			Femmes	Hommes
Garçons 6 ans et -	5-6 ans	5-6 ans	15 ans et +	15-16 ans
Filles 6 ans et -	7 ans	7-8 ans		17-29 ans
	8 ans	9-10 ans		30-39 ans
	9 ans	11-12 ans		40 ans et +
	10 ans	13-14 ans		
	11 ans	15-16 ans		
	12 ans	17-29 ans		
	13 ans	30 ans et +		
	14 ans			
	15 ans			
	16 ans			
	17-29 ans			
	30 ans et +			

2.3.2

2.3.3 Catégories de niveau championnat-élite du circuit québécois

CHAMPIONNAT - ÉLITE	
Junior H 17 et 18 ans	Cruiser H 17 ans et +
Junior F 17 et 18 ans	Cruiser F 17 ans et +
Élite-Senior H 19-29 ans	
Élite-Senior F 19-29 ans	
Maître H 30 ans et +	

2.3.4

2.3.5 Catégories spéciales

Superclasse plateforme (14 ans et + H)

Cette catégorie est ouverte seulement dans le cadre des épreuves de la Coupe du Québec qui se déroulent après la tenue des Championnats québécois de BMX. L'utilisation des pédales automatiques (à clips) est interdite pour les participants de cette catégorie.



Développement junior 14-16 ans H, Développement junior 14-16 ans F

Cette catégorie est ouverte à la demande de l'Association cycliste canadienne (ACC) à toutes les épreuves UCI au Canada, aux Championnats canadiens et aux Championnats provinciaux. Les athlètes qui participent à cette catégorie se verront attribuer des points en fonction de leurs résultats. Ces points seront pris en considération pour des sélections dans le cadre de projets de développement de l'équipe nationale. Pour plus de détails, visitez le site Web de l'ACC : www.canadian-cycling.com.

2.3.6 Construction des grilles de départ (Motos)

Cinq pilotes sont requis pour former un groupe de départ distinct dans toute catégorie. S'il y a moins de pilotes que le minimum requis (5) dans une classe, les pilotes de cette classe seront regroupés de la manière suivante, en partant des plus jeunes, dans les événements nationaux, provinciaux et régionaux :

- a) Un an plus vieux
- b) Deux ans plus vieux
- c) Trois ans plus vieux

S'il manque de pilotes pour faire une classe, les pilotes seront regroupés à la discrétion du commissaire en chef. **Lors du regroupement, le commissaire en chef prendra alors en considération les deux règles suivantes :**

- 1- **Le regroupement se fait toujours en tenant compte du sexe des participants(e). Les femmes sont regroupées avec les femmes et les hommes sont regroupés avec les hommes.**
- 2- **Les catégories « Championnats (élite) » ne doivent pas être combinées avec les catégories « Challenge », sauf dans le cas où il n'y a pas suffisamment d'athlètes du même sexe pour effectuer le regroupement (ex : il n'y a que deux athlètes senior femme, elles peuvent alors être regroupées avec des femmes de niveau challenge afin de respecter le critère numéro 1). Une femme de catégorie championnat qui désire ainsi être regroupée avec les hommes devra alors faire une demande de reclassification.**
- 3- **Les catégories cruisers ne peuvent être regroupées avec des catégories 20 pouces.**

Le service technique d'une course peut, à la demande du commissaire en chef, former un groupe de départ de moins de 5 pilotes lorsque le nombre de pilotes est insuffisant dans les catégories de 16".

2.3.7 Sections championnat-élites (sections pro)

Les sections championnat-élites sont réservées aux pilotes des catégories championnats-élites hommes, à moins d'avis contraire du délégué technique de la FQSC dans son rapport d'homologation. À ce moment, le rapport d'homologation indiquera quelles sont les catégories qui peuvent l'utiliser (championnat homme, championnat femme et challenge 14-16 ans homme).

2.3.8 Sections rythmiques championnat-élites (sections rythmiques pro)

Les sections rythmiques championnat-élites sont optionnelles pour les catégories challenge et obligatoires pour les catégories championnat.

2.4 FRAIS D'INSCRIPTION, HORAIRE ET BOURSES PAR TYPE DE COURSE

2.4.1 Événements locaux

FRAIS D'INSCRIPTION

Le coût maximum d'inscription par épreuve au niveau local est de 5\$, toutes catégories confondues. ~~Ces épreuves ne peuvent se dérouler pendant une fin de semaine.~~ Les pilotes doivent posséder une licence en règle régionale, ACC-UCI ou d'événement (5\$).



2.4.2 Événements régionaux

FRAIS D'INSCRIPTION

Le coût maximum d'inscription par épreuve au niveau régional est de 10\$, toutes catégories confondues. Les pilotes doivent posséder une licence en règle régionale, ACC-UCI ou d'événement (5\$).

2.4.3 Coupe du Québec, Championnat québécois et tranches de la Série de l'Est au Québec

Les catégories en vigueur sont celles indiquées au point 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3. **Il est à noter que la Superclasse plateforme (14 ans et + H) est en vigueur seulement pour les épreuves de la Coupe du Québec qui se déroulent après la tenue des Championnats québécois. De plus, seulement les coureurs déjà inscrits dans l'une des catégories inscrites au point 2.3.1 et 2.3.2 peuvent y prendre part.**

FRAIS D'INSCRIPTION

Les pilotes devant s'inscrire à plus d'une course dans la même journée en raison du processus de sélection de l'Équipe du Québec n'ont pas à payer de frais supplémentaires.

Les inscriptions aux épreuves de la Coupe du Québec se font le matin, sur le site de compétition. Les membres de club, tout comme les pilotes indépendants, doivent s'inscrire eux-mêmes auprès du registraire de course et fournir **obligatoirement** leur licence 2011. ~~Lors de l'inscription, les compétiteurs vont recevoir un bracelet qu'ils devront porter pour la durée de l'événement. Ce bracelet donne accès à la piste.~~

Un pilote n'ayant pas complété le processus d'inscription (paiement, licence) à l'intérieur du délai annoncé dans l'avis de course ne peut prendre le départ. L'organisateur d'un événement ne peut obliger le commissaire à accepter une inscription après la période prévue à cet effet.

Coût maximal d'inscription pour les épreuves provinciales

Âges/catégories	Prov. Hors Coupe Qc	Coupe Qc. régulière	Coupe Qc. Série élite	Championnat québécois *	Série de l'Est
Challenge	15\$ max.	17\$ max.	17\$ max.	25\$ max.*	25\$ max*
Championnat - Élite	15\$ max.	22\$ max.	32\$ max.	35\$ max.*	35\$ max*
Superclasse plateforme (14 ans et + H)		10 \$	10 \$		

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

*** Inclut un 10 \$ additionnel par coureur à déboursier à la FQSC pour la gestion des médailles et trophées (montant maximal qui peut être inférieur selon le coût réel).**

HORAIRE DE COMPETITION (SUJET À CHANGEMENT)**Horaire du samedi**

9h30 à 11h00	Période d'inscriptions
9h30 à 10h00	Piste ouverte pour l'entraînement (5 à 9 ans)
10h00 à 11h30	Piste ouverte pour l'entraînement (toutes catégories)
11h15	Affichage des listes de pilotes par catégorie
11h15 à 11h45	Préparation des groupes de départ
11h30 à 12h00	Piste ouverte pour l'entraînement (catégories championnat-élite)
11h30 à 12h15	Inspection des vélos (obligatoire pour tous)
11h45	Affichage des groupes de départ
12h10 à 12h25	Période de correction des groupes (s'il y a lieu)
12h00	Début des compétitions



Chaque catégorie effectue trois motos (courses) de qualification. S'en suit une pause de 15 minutes avant les finales.

La piste de BMX est fermée en dehors des plages indiquées sur l'horaire. Le commissaire en chef doit autoriser l'ouverture de la piste et peut la fermer lorsqu'il le juge nécessaire. Des commissaires ou des bénévoles autorisés par le commissaire en chef doivent en permanence surveiller la piste lorsqu'elle est ouverte.

Horaire du dimanche

Le dimanche d'une fin de semaine double, l'horaire est devancé comme suit.

9h00 à 10h00	Période d'inscriptions
9h00 à 9h30	Piste ouverte pour l'entraînement (5 à 9 ans)
9h30 à 10h30	Piste ouverte pour l'entraînement (toutes catégories)
10h15	Affichage des listes de pilotes par catégorie
10h15 à 10h45	Préparation des groupes de départ
10h30 à 11h00	Piste ouverte pour l'entraînement (catégories championnat-élite)
10h30 à 11h15	Inspection des vélos (obligatoire pour tous)
10h45	Affichage des groupes de départ
11h10 à 11h25	Période de correction des groupes (s'il y a lieu)
11h00	Début des compétitions

Horaire lors d'une reprise de course

Lors de la reprise d'un événement, l'horaire en vigueur sera celui du samedi.

PROCÉDURE D'ACCÈS À LA PISTE LORS DES ENTRAÎNEMENTS

Cette procédure a pour but de faire en sorte que les coureurs lents et rapides n'accèdent pas à la piste au même moment. Elle permet ainsi aux participants de tous les niveaux de bénéficier d'une plage d'entraînement plus longue et sécuritaire. Pour les entraînements, les participants devront se conformer à la procédure suivante.

- 1- À une première inscription lors d'une épreuve de la Coupe du Québec, les coureurs recevront une pastille autocollante qu'ils devront apposer sur leur plaque de guidon. La couleur de la pastille correspond au groupe d'entraînement auquel ils appartiennent.**
- 2- Pour accéder à la piste lors des entraînements, les coureurs doivent le faire en passant par le corridor correspondant à leur couleur de pastille dans la zone de préparation des coureurs.**
- 3- Un bénévole dans la zone de préparation des coureurs indiquera aux participants lorsque ceux-ci pourront accéder au départ.**

PROCÉDURE DE CONFIRMATION OU D'ANNULATION D'UNE COURSE

Seul le commissaire en chef désigné peut conjointement avec l'organisateur annuler une course.

Pour savoir si un événement aura lieu, il suffit de prendre connaissance du message téléphonique de confirmation ou d'annulation de la tenue de l'événement sur la boîte vocale de la FQSC à compter de 6 h 30 le matin de l'événement. Dans le cas où le message téléphonique n'a pas été changé le matin de l'événement, il est conseillé de communiquer avec l'organisateur. Le numéro de la boîte vocale de la FQSC ainsi que ceux des organisateurs sont inscrits à l'intérieur des avis de course.

Numéro de téléphone de la boîte vocale de la FQSC : **514-252-3071 poste 5.**

**LA REMISE DE BOURSES**

Les bourses remises lors des épreuves provinciales doivent respecter la charte suivante. Un organisateur de la Coupe du Québec peut les bonifier. Ce tableau représente un minimum à remettre (obligatoire). Cette information est affichée dans l'avis de course.

Course	Coupe Québec – série régulière et Championnat québécois			Répartition des bourses/prix				
	Participation	% bourse	Total	(5) 30%-25%-20%-15%-10% (3) 50%-30%-20%				
Senior Élite H	16 et plus	100%	600 \$	180 \$	150 \$	120 \$	90 \$	60 \$
	9 à 15	50%	300 \$	90 \$	75 \$	60 \$	45 \$	30 \$
	si 4 à 8	25%	150 \$	75 \$	45 \$	30 \$		
Senior Élite F	9 et plus	100%	300 \$	90 \$	75 \$	60 \$	45 \$	30 \$
	si 4 à 8	50%	150 \$	75 \$	45 \$	30 \$		
Junior H	16 et plus	100%	300 \$	90 \$	75 \$	60 \$	45 \$	30 \$
	9 à 15	50%	150 \$	75 \$	45 \$	30 \$		
	si 4 à 8	25%	75 \$	38 \$	23 \$	15 \$		
Junior F	9 et plus	100%	150 \$	45 \$	38 \$	30 \$	23 \$	15 \$
	si 4 à 8	50%	75 \$	38 \$	23 \$	15 \$		
Superclasse plateforme (14 ans et + H)	Remise totale des montants d'inscription de la catégorie en bourses.			Montant de remise des bourses réparties selon les pourcentages suivants : (5) 30%-25%-20%-15%-10% (3) 50%-30%-20%				
Course	Coupe Québec – série élite et Championnat de l'Est			Répartition des bourses/prix				
	Participation	% bourse	Total	(5) 30%-25%-20%-15%-10% (3) 50%-30%-20%				
Championnat homme	16 et plus	100%	1 200 \$	360 \$	300 \$	240 \$	180 \$	120 \$
	9 à 15	50%	600 \$	180 \$	150 \$	120 \$	90 \$	60 \$
	si 4 à 8	25%	300 \$	150 \$	90 \$	60 \$		
Championnat femme	9 et plus	100%	600 \$	180 \$	150 \$	120 \$	90 \$	60 \$
	si 4 à 8	50%	300 \$	150 \$	90 \$	60 \$		
Superclasse plateforme (14 ans et + H)	Remise totale des montants d'inscription de la catégorie en bourses.			Montant de remise des bourses réparties selon les pourcentages suivants : (5) 30%-25%-20%-15%-10% (3) 50%-30%-20%				

Lorsque les catégories sont regroupées, les bourses de la catégorie supérieure s'appliquent à l'ensemble des coureurs de la nouvelle catégorie.

2.4.4 Championnat canadien

Voir les règlements de l'Association cycliste canadienne.

www.canadian-cycling.com



2.5 LA COUPE DU QUÉBEC

La Coupe du Québec de BMX se divise en deux niveaux, soit la Coupe du Québec régulière et la Coupe du Québec élite. Dans les deux cas, il s'agit de courses qui s'inscrivent dans le même classement cumulatif de niveau provincial. Le montant des bourses et le nombre de points qui sont remis aux catégories Championnat ainsi que le niveau de difficulté des parcours sont ce qui distingue les deux niveaux de Coupes du Québec. Les Coupes du Québec élites doivent se dérouler sur des parcours qui possèdent une section championnat-élite ou des obstacles d'une envergure suffisante pour les catégories championnat.

2.5.1 Pointage

La Coupe du Québec de BMX compte 14 épreuves en 2011. Chaque pilote participant à une épreuve inscrite à la Coupe du Québec gagne des points qu'il cumule dans le cadre du circuit de la Coupe du Québec.

Les points de la Coupe du Québec sont alloués aux pilotes selon la catégorie d'âge réelle des pilotes, et selon l'ordre dans lequel ils terminent entre eux.

Le pilote surclassé ou sousclassé accumule des points dans la catégorie où il a été reclassé.

En cas d'égalité au pointage de la Coupe du Québec, le nombre de victoires départagera les pilotes ; si l'égalité persiste, nous considérerons le nombre de deuxième position et ainsi de suite.

Répartition des points en fonction de la position à la finale (main)

Position (finale)	Coupe du Québec régulière	Coupe du Québec Série Élite*	Position (finale)	Coupe du Québec régulière	Coupe du Québec Série élite*
1	30	35	9	19	22
2	28	32	10	17	20
3	26	30	11	15	17
4	25	29	12	13	15
5	24	28	13	11	13
6	23	26	14	09	10
7	22	25	15	07	8
8	21	24	16	05	6

*Pointage pour les catégories Championnat seulement. Le pointage des épreuves de la Coupe du Québec régulière s'applique pour les catégories challenge lors des épreuves de la Série Élite.

2.5.2 Classement cumulatif

Le classement cumulatif final pour les catégories challenge compte 75 % des courses au circuit de la Coupe du Québec de BMX 2011, soit les dix (10) meilleurs résultats de course parmi les 14 épreuves de la série. À défaut de 14 courses, le 75% s'appliquera sur le nombre de courses tenues. Pour les catégories élites, le classement cumulatif final compte 60 % des courses au circuit de la Coupe du Québec, soit les huit (8) meilleurs résultats de course parmi les 14 épreuves.

Les gagnants de la Coupe du Québec sont les pilotes ayant cumulé le plus de points au classement cumulatif final dans une catégorie donnée.

Les pilotes ne sont pas tenus de participer à l'épreuve finale de la Coupe du Québec pour apparaître au classement final de la série d'épreuves.

Aucun classement cumulatif n'est tenu pour la catégorie Superclasse plateforme (14 ans et + H).



2.5.3 Déroulement des qualifications et des finales

Chaque groupe de départ effectue trois (3) motos (courses) de qualification. Il y a une course finale dans toutes les classes. Lorsqu'il y a huit (8) pilotes et moins dans une catégorie, le dernier coureur du classement des qualifications est retranché pour la finale. Lorsqu'il y a dix (10) pilotes ou plus dans une catégorie, une finale B est tenue pour déterminer les positions à partir de la neuvième position.

Dans le cas des catégories regroupées de huit (8) pilotes et moins, le dernier coureur du classement des qualifications n'est pas retranché pour la finale.

Pour qu'un événement soit considéré valide, tous les participants devront avoir complété au minimum deux (2) motos dans l'éventualité où il ne peut être complété dans la même journée en raison des conditions climatiques.

2.5.4 Attribution des places sur la grille de départ

L'attribution de la place des pilotes sur la grille de départ se fait de façon aléatoire pour les motos (courses) de qualification et en fonction du classement cumulatif des qualifications pour la finale. Ainsi, chaque pilote choisit son couloir en finale en fonction de sa priorité au classement.

2.6 LES JEUX DU QUÉBEC

La finale provinciale des Jeux du Québec, tenue les années paires, s'adresse aux pilotes âgés de 11 à 13 ans au 31 décembre de l'année courante (une seule catégorie). La prochaine finale provinciale aura lieu à Shawinigan en 2012. Les épreuves qui y seront disputées sont le contre-la-montre, la course et le relais par équipe.

Pour qu'une région puisse constituer en 2012 une délégation pour la finale provinciale des Jeux du Québec, elle doit au préalable avoir tenu en 2011 une finale régionale où au moins un athlète de la région âgé de moins de 17 ans a pris part.

Pour consulter le calendrier des finales régionales de Jeux du Québec en BMX :

<http://www.fqsc.net/evenements>

Pour obtenir plus d'informations sur les règles de participation, le processus de sélection des athlètes en BMX ainsi que le détail des épreuves de la finale provinciale, veuillez visiter la section jeux du Québec du site Web de la FQSC : <http://www.fqsc.net/general/jeux-du-quebec>.

2.7 LE CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS

Le Championnat québécois de BMX détermine les champions du Québec dans chacune des catégories au terme d'une épreuve d'une journée.

2.8 LA SÉRIE DE L'EST / LE CHAMPIONNAT DE L'EST

La Série de l'Est regroupe l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick. Elle est constituée de trois épreuves. Le classement final au terme des trois épreuves tient compte du meilleur résultat lors des deux premières épreuves ainsi que de celui de la finale. Le classement final détermine les champions de l'Est dans chaque catégorie. Les épreuves de la Série de l'Est se déroulant au Québec sont prises en compte pour le classement de la Coupe du Québec.

2.9 LE CHAMPIONNAT CANADIEN ET LE CLASSEMENT NATIONAL

Voir les règlements de l'Association cycliste canadienne.

www.canadian-cycling.com



2.10 LES PRIX OFFERTS

2.10.1 Coupe du Québec

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent des rubans mentionnant leur position finale au terme de chaque Coupe du Québec.

Le pilote ayant participé à 60 % et plus des compétitions de la Coupe du Québec reçoit une plaque murale, ~~sur laquelle il pourra apposer des plaquettes correspondant à ses résultats de la saison.~~

Au terme de la dernière Coupe du Québec (finale), des **prix** seront remis aux trois premiers pilotes de chaque catégorie au classement cumulatif final, dans la mesure où ils ont participé à au moins 60% des courses de la saison.

À compter de la deuxième épreuve de la Coupe du Québec, les meneurs du classement cumulatif recevront lors de leur inscription un brassard de meneur. Ils devront obligatoirement le porter sur le bras droit et le remettre au terme de chacune des épreuves.

Aucun prix n'est remis pour aux participants de la Superclasse plateforme (14 ans et + H).

2.10.2 Championnat québécois

Pour les catégories suivantes, des trophées seront remis aux coureurs qui termineront dans les trois premières positions et des médailles de participation seront remises aux autres participants qui atteindront la finale :

Garçon 5 -6 ans, Garçon 7 ans, Garçon 8 ans, Garçon 9 ans, Garçon 10 ans, Garçon 11 ans, Garçon 12 ans, Garçon 13 ans, Garçon 14 ans, Garçon 15 ans, Garçon 16 ans, Fille 5 -6 ans, Fille 7 - 8 ans, Fille 9-10 ans, Fille 11-12 ans, Fille 13-14 ans, Fille 15-16 ans, Championnat Junior H 17 et 18 ans, Championnat Junior F 17 et 18 ans, Championnat Élite-Senior H 19-29 ans et Championnat Élite-Senior F 19-29 ans.

Pour toutes les autres catégories, des médailles seront remises aux coureurs qui termineront dans les trois premières positions et des médailles de participation seront remises aux autres participants qui atteindront la finale.

2.10.3 Série de l'Est

Lors d'une tranche de la Série de l'Est (excluant la finale), des médailles seront remises aux athlètes qui termineront dans les quatre premières positions.

Lors de la finale de la Série de l'Est, des trophées seront remis aux coureurs qui termineront dans les trois premières positions des catégories suivantes :

Garçon 5 -6 ans, Garçon 7 ans, Garçon 8 ans, Garçon 9 ans, Garçon 10 ans, Garçon 11 ans, Garçon 12 ans, Garçon 13 ans, Garçon 14 ans, Garçon 15 ans, Garçon 16 ans, Fille 5 -6 ans, Fille 7 - 8 ans, Fille 9-10 ans, Fille 11-12 ans, Fille 13-14 ans, Fille 15-16 ans, Championnat Junior H 17 et 18 ans, Championnat Junior F 17 et 18 ans, Championnat Élite-Senior H 19-29 ans et Championnat Élite-Senior F 19-29 ans.

Pour les autres catégories, des médailles seront remises aux trois premiers lors de la finale de la Série de l'Est.

Au terme de la dernière épreuve de la Série de l'Est (finale), un prix (plaque) sera remis aux huit premiers pilotes de chaque catégorie au classement cumulatif final, dans la mesure où ils ont participé à au moins 75% des courses de la Série de l'Est dont la finale.

2.10.4 Championnat canadien

Voir les règlements de l'Association cycliste canadienne.

www.canadian-cycling.com



2.11 RECLASSIFICATION

2.11.1 Surclassement

Mesure d'exception permettant à un athlète **qui n'est confronté à aucune adversité dans sa catégorie** de concourir dans une catégorie d'âge supérieur afin de favoriser son développement sportif.

2.11.2 Sousclassement

Mesure qui permet à des pilotes qui éprouvent des difficultés majeures à évoluer dans leur groupe d'âge d'acquérir plus d'expérience dans une catégorie inférieure.

2.11.3 Demande de reclassification

Le pilote qui souhaite une reclassification pour la Coupe du Québec doit présenter sa demande par écrit à la FQSC. Dans le cas d'un pilote d'âge mineur, la demande devra être signée par un parent ou tuteur légal.

Aucune reclassification ne sera acceptée sans l'approbation écrite du coordonnateur BMX de la FQSC. Aucune reclassification ne sera faite sur un site de course. La reclassification est valide pour une saison et ne peut être annulée. Le pilote cumule des points seulement dans la catégorie où il concourt.

Lors d'une course identifiée dans le processus de sélection pour l'équipe du Québec ou d'une course comptant pour le classement national, le pilote surclassé doit faire sa course dans sa catégorie d'âge réel s'il désire être sélectionné sur l'équipe du Québec ou obtenir des points au classement national.

Pour le Championnat québécois, les athlètes surclassés doivent faire la course dans leur catégorie d'âge réel. Ils pourront concourir dans leur catégorie d'âge surclassé seulement s'ils le font également dans leur catégorie d'âge réel.

2.12 APPLICATION DES RÈGLEMENTS SUR PISTE

Les commissaires de BMX sont responsables de l'application des règlements de compétition sur la piste. Tout pilote participant à une épreuve de BMX peut déposer un protêt auprès du commissaire en chef ou une réclamation auprès du juge à l'arrivée ou du secrétaire concernant :

- a) La configuration d'une bicyclette
- b) Le classement d'un pilote
- c) Le résultat d'un pilote

2.12.1 Mode de réclamation – A-B

Un pilote désirant déposer un protêt sous les points A et B ci-dessus, ne peut le faire que par écrit au commissaire en chef dans un délai de 15 minutes à compter de la fin de la course ayant donné lieu au protêt. Le commissaire en chef mène une enquête et prend une décision avant le début du tour de compétition suivant auquel participe le pilote.

2.12.2 Mode de réclamation – C

Un pilote désirant déposer une réclamation sur son résultat, doit signaler son intention en levant la main et en ne prenant pas sa place au piquet d'arrivée prévu. L'intéressé doit informer le commissaire à l'arrivée et rester à l'endroit prévu jusqu'à ce que le commissaire l'informe de quitter les lieux. Si le pilote est en désaccord avec son rang indiqué sur les feuilles de course (décision du commissaire), il doit le signaler par écrit au secrétaire de course.

2.13 RÈGLEMENT DE SECURITE

Le Règlement de sécurité en BMX, approuvé par le Gouvernement du Québec, comprend les normes relatives à l'aménagement des pistes de BMX, à la tenue des entraînements et des compétitions.

Les organisateurs de compétitions sanctionnées doivent prendre connaissance de ces règles et en assurer le respect lors des entraînements et des compétitions officielles se déroulant sur la piste qu'ils dirigent.

**VEUILLEZ NOTER CES DEUX RÈGLES DE SÉCURITÉ EN BMX :**

- de petits cônes seront utilisés dans les courbes des pistes qui ne sont pas délimitées clairement et qui encouragent le passage à l'intérieur de la ligne. L'obligation d'installer des cônes sera établie préalablement par le certificat d'homologation de la piste ;
- ~~la piste qui compte un deuxième circuit doit avoir une largeur d'au moins 3 mètres pour cette deuxième partie de la piste. Cette exigence ne s'applique cependant pas au raccourci offert sur certaines pistes aux pilotes utilisant un vélo aux roues de 16"~~;
- chaque club qui détient une grille de départ doit avoir un minimum de deux opérateurs de grille de départ formés.

2.14 ÉQUIPEMENT SECURITAIRE

Tous les participants doivent respecter les normes minimales suivantes quant aux vêtements et à l'équipement à utiliser à l'entraînement et en compétition de BMX:

2.14.1 Le vélo

- les pédales automatiques sont interdites **pour les pilotes de la catégorie Superclasse plateforme (14 ans et + H)**, pour les pilotes masculins âgés de moins de 14 ans et pour les pilotes féminines âgées de moins de 15 ans lors des courses de niveau local, régional et provincial. Elles sont permises pour les épreuves de la Série de l'Est, les épreuves de niveau national et international.
- le cadre et les guidons ne doivent pas être fissurés ou déformés ;
- le siège doit être bien fixé ;
- le vélo doit être équipé d'au moins un frein arrière sur jante ou par rétropédalage ;
- les pneus doivent être en bon état et ne doivent pas montrer des signes de trop grande usure et qui ne seraient pas sécuritaires ;
- il ne doit pas y avoir de garde-chaîne ou de support à vélo ;
- les pédales doivent être en bon état; il est suggéré de ne pas utiliser des pédales au contour en dent de scie ;
- les guidons doivent être recouverts aux extrémités ;
- les deux roues doivent être de la même grandeur ;
- les rayons des roues doivent être bien serrés et aucun ne doit manquer ;
- l'extrémité des axes de roue ne doit pas dépasser (1/4 po) du boulon retenant la roue à la fourche.

Lors des épreuves de la catégorie "cruiser", les vélos aux roues de 24" et les vélos de montagne sont utilisés. Ces vélos doivent respecter les mêmes règles de sécurité que les vélos de 20". Les vélos de montagne peuvent conserver leurs dérailleurs. **Les suspensions et les amortisseurs sur les vélos de montagne devront être bloqués pour les courses.**

2.14.2 Les vêtements obligatoires pour tous les compétiteurs

- le pilote doit porter obligatoirement un casque intégral attaché à l'entraînement et en compétition ;
- le pilote doit porter un chandail à manches longues, les manches devant recouvrir les bras jusqu'aux poignets.
- les gants qui couvrent l'extrémité des doigts sont obligatoires ;
- le pilote doit porter un pantalon long et ample dont nous recommandons que les jambières serrent les chevilles. Les pantalons courts et amples résistants sont autorisés s'ils sont utilisés avec une protection du genou et du tibia avec une surface rigide. Le lycra n'est pas autorisé sauf pour utilisation sous les pantalons et pour couvrir les protections des genoux.
- le pilote doit porter des souliers attachés qui offrent une bonne protection aux pieds ;
- le chandail du pilote doit être placé dans son pantalon au niveau de la taille.

2.14.3 Le vélo de l'entraîneur et les vêtements obligatoires

- Les entraîneurs doivent utiliser un vélo répondant aux normes décrites pour les participants.



- Les entraîneurs doivent porter les vêtements obligatoires pour les compétiteurs lorsqu'ils effectuent des démonstrations impliquant des sauts. Les entraîneurs qui ont suivi une formation d'entraîneur en BMX offerte par la FQSC peuvent lorsqu'ils effectuent des manœuvres qui n'impliquent pas de sauts porter exceptionnellement un casque réglementaire pour les sports cyclistes (non-intégral) correspondant aux normes de sécurité en vélo de montagne s'ils jugent le tout sécuritaire. Les casques de type bol ne sont pas reconnus pour les sports cyclistes.

2.14.4 Maillots de club

Les maillots de club doivent être approuvés par la FQSC.

Si vous êtes membre d'un club affilié qui a un maillot de club et que vous souhaitez ajouter des commanditaires personnels sur votre maillot, vous devez les faire approuver par votre président de club.

2.15 VÉRIFICATION DES VÉLOS ET DES VÊTEMENTS

Les pilotes doivent utiliser la plaque de guidon de la FQSC pour les courses de la Coupe du Québec ainsi que le Championnat québécois.

L'inspection des vélos et des vêtements est obligatoire lors du premier événement d'une fin de semaine et obligatoire lors du deuxième événement pour tout coureur qui n'a pas pris part au premier événement le samedi.

À n'importe quel moment, un commissaire peut choisir d'inspecter un vélo. En dépit de ce qui est indiqué ci-dessus, il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que son équipement est en bonne condition mécanique et qu'il ne s'expose ou n'expose les autres participants à aucun danger.

2.16 CONSOMMATION D'ALCOOL

Pendant les heures d'entraînement et de compétition, la consommation d'alcool est interdite sur le site de compétition. Elle est tolérée dans les sections réservées pour les spectateurs si la réglementation municipale le permet et que l'organisateur détient les permis nécessaires.



2.17 DEVOIRS DU PILOTE EN BMX

AVANT L'ÉPREUVE

1. Je m'enregistre dès mon arrivée en présentant ma licence et je paye mes frais d'inscription avec de l'argent le plus exact possible, l'organisateur n'étant pas un agent de change;
2. Je m'assure d'avoir ma licence signée avec ma photo en main lors de mon inscription;
3. Je m'assure que ma plaque FQSC est bien installée devant mon guidon;
4. Je m'assure que mon vélo répond aux normes requises pour faire l'épreuve;
5. Je vérifie si je suis bien inscrit, et je prends en note mes numéros de départ;
6. Je fais mon échauffement au moment permis;
7. Je porte l'équipement requis en tout temps, même lors de la période d'échauffement;
8. Lors des périodes d'échauffement sur la piste, j'évite de m'immobiliser sur le tracé, évitant ainsi des accidents;
9. Je me présente à l'aire de départ à temps pour l'appel des pilotes;

PENDANT L'ÉPREUVE

10. J'adopte un comportement sportif, je respecte les autres pilotes (pas d'engueulades, d'injures ou de menaces), les règlements et j'observe les consignes des commissaires;
11. Je ne pose aucun geste dangereux volontairement sous peine de déclasserement ou de disqualification;
12. Je garde le silence lorsque je suis à la barrière de départ afin d'éviter toute interférence avec le système de commande vocal;

APRÈS L'ÉPREUVE

13. Je me dirige dans le corridor réservé à mon classement et le quitte que lorsque le commissaire à l'arrivée m'en donne l'autorisation;
14. Si je crois qu'un adversaire a posé un geste dans le but de me nuire, dès l'arrivée je lève mon bras et informe le commissaire à l'arrivée;
15. Je me présente à tout contrôle demandé (anti-dopage, équipement...) dans les instants suivant l'arrivée;
16. Je consulte les résultats dès qu'ils sont affichés, et je fais les réclamations nécessaires à **mon entraîneur** ou **dirigeant de club** s'il y a lieu, afin qu'il les présente aux commissaires;
17. Si je constate une erreur en ma faveur dans le classement, j'en informe également les commissaires;
18. Je me présente aux cérémonies protocolaires, vêtu de mes vêtements de pilote (maillot ou veste du club); en cas d'empêchement, j'en informe l'organisateur et me fais représenter.

EN TOUT TEMPS, J'ADOpte UN LANGAGE ET UN COMPORTEMENT CORRECTS ET RESPECTUEUX.